Toulouse, le 18 juillet 2025

Pôle contrôle de l'Assainissement
Dossier suivi par : Fabien DREHER
Tél : 05 61 17 30 84
anc@reseau31.fr

Alexia BOUSQUET
Maire de CAHUZAC
Le Bourg
81540 CAHUZAC

Madame le Maire,

Vous avez transféré votre compétence assainissement non-collectif, soit directement soit indirectement, au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31. A ce titre vous avez l'occasion d'échanger avec le Pôle Contrôle de l'Assainissement qui, au minimum, vous transmet ses avis au fur et à mesure de ses investigations.

En complément, je vous communique le compte rendu annuel d'activité qui synthétise l'ensemble des contrôles de l'année 2024. Ces données figureront dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) approuvé annuellement après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et disponible à l'adresse : https://www.reseau31.fr/

Vous retrouverez diverses informations dans le journal d'information en fin de rapport d'activité.

Bien entendu dans l'attente, les services de Réseau31 restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick BOUBE
Vice-Président

ACTIVITE 2024
Service Général d'Exploitation
Pôle Contrôle de l'Assainissement

Date de diffusion : 27/06/2025
Rédacteurs : DREHER / HELLE

BILAN ACTIVITE 2024 : SGE_PÔLE CONTRÔLE

COMMUNE DE CAHUZAC
COMMISSION TERRITORIALE N°9

CONTEXTE

Les **16** agents du pôle contrôle de l'assainissement du Service Général d'Exploitation réalisent les missions de Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et les missions de Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC). Ils interviennent sur 125 communes (ANC & AC), 185 communes (ANC) et 14 communes (AC) soit un total de **324** communes réparties sur l'ensemble du territoire du syndicat mixte réparties principalement sur le département de la Haute-Garonne mais également du Tarn et de l'Aude. Cela correspond à environ **55 000** installations d'assainissement non-collectif et **70 000** branchements au réseau d'assainissement collectif.

ORGANISATION

Pour assurer ses missions de contrôle et gagner en efficience, le Pôle Contrôle de l'Assainissement est présent sur les 3 territoires de RESEAU31 avec des contrôleurs multi-compétences.

Responsable du Pôle : Fabien DREHER
Secrétariat : Florence RIBAT et Sophie DESPREZ
Référente assainissement collectif et contrôle de rejets non domestiques : Claire VIGNAUX

➢ Territoire Nord

Référente assainissement non collectif : Sandra SOTO 05 62 79 82 22

CE de Grenade (CT1) : Sandra SOTO
Nicolas TATARINOFF
Cédric LA BARBERA

CE de Villemur (CT2, 3 et 4) : Pierrick MARTINELLI

➢ Territoire Centre

Référent assainissement non collectif : Recrutement en cours 05 62 18 62 48

CE de la Montagne Noire à Maureville (CT9) : Recrutement en cours
Fabien FRANCOMME

Antenne de Revel (CT9) : Eugénie VASSEUR
Antenne d'Auterive (CT11) : Guillaume JUBELY
CE Aussonnelle Lèze Ariège (CT6 et 8) : Arnaud ROUJA

➢ Territoire Sud

Référent assainissement non collectif : William ROSS 05 62 00 72 88

CE Comminges Pyrénées à St Gaudens (CT13 et 14) : William ROSS
Antenne de Chaum (CT15) : Audrey CABANEL
CE Val de Garonne à Mondavezan (CT7 et 12) : Pierre MERIC

Assainissement non collectif

Adhérents 2025

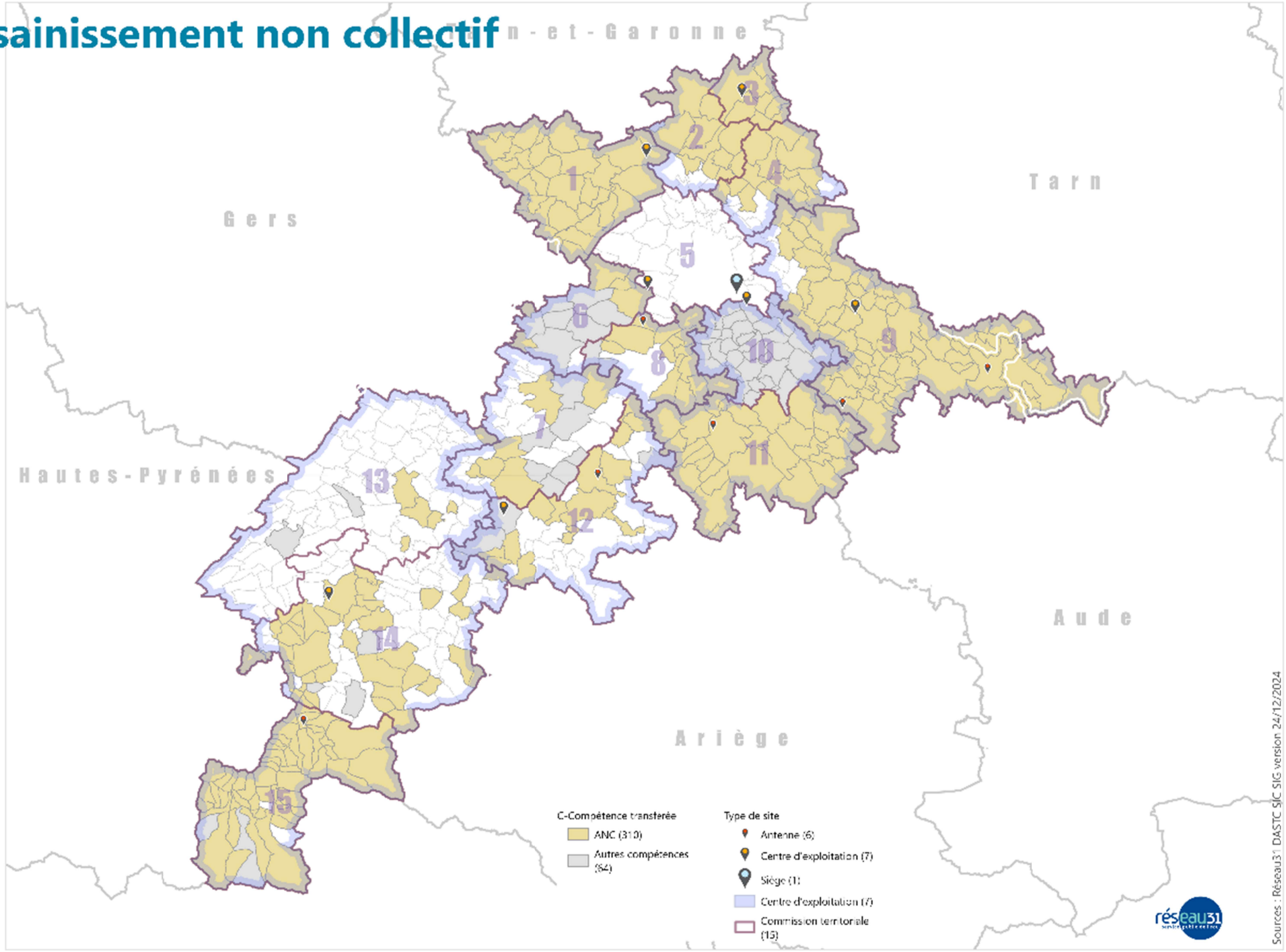

ACTIVITE 2024
Service Général d'Exploitation
Pôle Contrôle de l'Assainissement

CONTRÔLES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	en 2024 sur :	Projet(s) conforme(s)	Projet(s) non conforme(s)	Total
Contrôles de projet	votre commune	2	1	3
	Réseau31	1404	146	1550

Type de contrôle	en 2024 sur :	Pas de défaut constaté	Non Conforme(s)	Total
Contrôles de bonne exécution	votre commune	1	0	1
	Réseau31	739	660	1399

		ANC Réglementaires		ANC Non Réglementaires		
Type de contrôle	en 2024 sur :	Pas de défaut constaté	Présentant des défauts	Non Conforme(s)	Absence d'installation	Total
Contrôles de bon fonctionnement	votre commune	0	0	0	0	0
	Réseau31	113	174	1216	160	1663

SUIVI DES PENALITES A LA SUITE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE AU 13/06/2025

Statut des pénalités :	Annulée	En attente	Délai 1 an en cours suite achat	Délai n°1 en cours (risque de pénalité)	Mise en conformité en cours	Mise en conformité réalisée	Nombre de dossiers concernés
votre commune	1	0	0	2	0	0	3
Réseau31	296	205	11	439	259	280	1490

Pénalités émises :

sur :	Total
votre commune	1
Réseau31	368

ETAT DU PARC

Etat du parc des installations d'assainissement non collectif recensées dans la base de données

	ANC Réglementaires		ANC Non Réglementaires		
en 2024 sur :	Pas de défaut constaté	Présentant des défauts	Non Conforme(s)	Absence d'installation	Total
votre commune	11	2	9	2	24
Réseau31	11896	3428	16451	1140	32915

Informations 2024-2025	Commentaires
ANC **Campagnes de Contrôles Programmés … Un sursis ?**	La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » prévoyait dans son article 6 de mettre fin aux contrôles obligatoires pour les installations d'ANC anciennes et prévoyait d'instaurer uniquement des contrôles périodiques pour les installation neuves ou réhabilitées afin d'en suivre le bon fonctionnement et l'entretien. L'amendement n°8 déposé le 7 mars 2025 et adopté le 13 mars 2025 a supprimé cet article, il est consultable sous : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1020/AN/8 Les contrôles programmés sont donc toujours en vigueur mais il n'est pas à exclure que cette discussion soit ré-ouverte.
ANC **Pénalités : L'incitation à la réhabilitation**	Nous vous avions présenté dans notre précédent journal d'information la mise en place des pénalités financières pour non réalisation des travaux obligatoires à la suite des transactions immobilières. Après un peu plus d'un an et demie d'instruction, vous trouverez ci-après les résultats arrêtés au 30 avril 2025.
	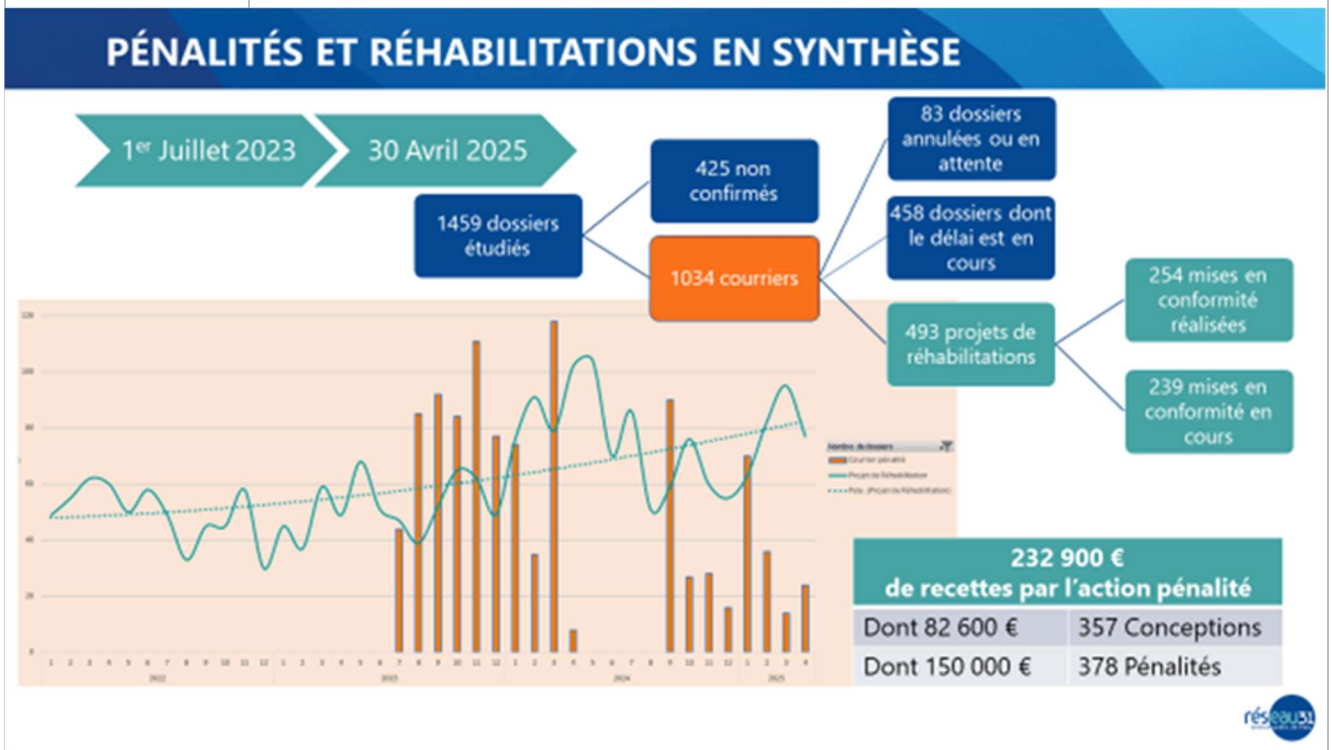
	Les bâtons oranges représentent le nombre de courriers (notification de pénalité) envoyés par mois aux usagers. La courbe verte représente le nombre projets de réhabilitation reçus mensuellement. L'impact est indéniable, plus nous envoyons de courriers et plus nous recevons de projets de réhabilitation liés.

ANC
Pénalités (suite)

Afin de connaître l'impact réel de cette mesure, nous suivons un lot de dossiers témoins depuis la mise en place des pénalités. Ce lot est constitué des 493 dossiers instruits pendant les 6 premiers mois, voici le suivi :

PÉNALITÉS ET RÉHABILITATIONS / SUIVI DU 1ER LOT DE DOSSIERS

Suivi	Nombre de dossiers	
Pénalité annulée ou attente	41	8%
Risque de pénalité en cours	151	31%
Mise en conformité en cours	128	26%
Mise en conformité réalisée	173	35%
Total général	**493**	**100%**

301 mises en conformité escomptées soit 61% du lot

Ces premiers résultats sont encourageants et au-delà de nos attentes.

De plus, nous constatons déjà des changements de discours des acteurs de l'immobilier qui sont désormais vigilants sur ce point et avertissent les acquéreurs de leur obligation de réhabilitation lorsque c'est le cas.

Nous constatons aussi que de plus en plus d'acquéreurs potentiels nous contactent en amont de l'achat afin d'établir leurs projets de réhabilitation et d'anticiper au mieux sur leurs besoins financiers.

Commission Spéciale ANC

Dans notre journal d'information de l'année dernière nous vous avions informé de la création d'une Commission Spéciale ANC Présidée par Mr BOUBE Vice-Président en charge de l'ANC.

Cette commission émet des avis sur :
- Les sujets liés à l'exercice de chaque compétence.
- Les sollicitations institutionnelles.
- Le règlement de service associé et les conditions de son application.
- Le budget et les tarifs associés.

Les élus qui y siègent sont fortement impliqués, les échanges sont constructifs et plein de convictions. Cela permet de dessiner peu à peu les contours des attendus de ce service à l'usager.

Commission Spéciale ANC (suite)	En 2024, il y a eu 3 réunions : **> 12 février, Commission ANC n°2** Pénalités financières suite aux transactions immobilières ➢ Avancement ➢ Retour des usagers ➢ Typologie des demandes ➢ Les cas généraux ➢ Les cas particuliers ➢ Les demandes de dérogation **> 30 mai, Commission ANC n°3** ➢ Présentation du projet de compte rendu d'activité 2023 ➢ Travail sur le journal d'information aux communes ➢ Définition et délimitation des zones d'application des pénalités suite aux transactions immobilières. **> 7 novembre, Commission ANC n°4** ➢ Activité ANC ➢ Point sur les pénalités ➢ Perspectives financières 2025 ➢ Tarifs 2025 ➢ Contrôles programmés 2025 ➢ Les outils pour gérer les problèmes de salubrité publique